L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 3 NOVEMBRE 1836.

POUR PRESIDENT

M. VAN BUREN.

POUR VICE-PRESIDENT:

RD. M. JOHNSON.

ELECTEURS DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DES E.-U.

1er DISTRICT .... J. B. PLAUCHÉ.
2me. DISTRICT .... T. W. SCOTT.
3me. DISTRICT .... T. LANDRY.
4me. DISTRICT .... A. MOUTON.
5me. DISTRICT .... P. E. BOSSIER.

Plein de reconnaissance pour le patronage étendu que nous avons obtenu jusqu'à ce jour, nous continuerons à faire tous nos efforts pour rendre notre feuille aussi intéressante qu'utile à toutes les classes. Les arrangemens que nous avons pris nous mettront à même, avant deux ou trois semaines, de faire paraître l'ABEILLE sous un format beaucoup plus grand que celui d'aucun autre journal dans les Etats Unis. En attendant cette nouvelle amélioration, nous réclamons l'indulgence de nos abonnés, si, pour donner place au nombreux avis qui nous parviennent tous les jours, nous sommes obligés de nous restreindre sur la politique.

L'ABEILLE compte en ce moment 2,000 abonnés; aucun autre journal ne pourrait, en conséquence, offrir une circulation aussi étendue aux annonces mercantiles.

La goëlette de guerre texienne THOMAS TOBY a abordé la goëlette Louisiana à 40 milles de la barre de Tampico. Le commandant de la goëlette de guerre a informé ce dernier qu'il croisait devant la barre depuis plusieurs jours, et qu'IL AVAIT *déclaré les ports de Vera-Cruz et de Tampico en état de blocus*; qu'il avait fait feu sur le fort, et avait capturé et envoyé à Galveston une goëlette mexicaine nommée ci-devant *Mentor*; et qu'il avait fait connaître son désir de se mesurer avec n'importe quel bâtiment de guerre de la marine mexicaine.

Le moment est arrivé où la police de notre ville doit exercer la plus grande vigilance. Déjà un vol avec effraction a été commis dans un des quartiers les plus commerçans de la première municipalité, et nous devons nous attendre à avoir bien d'autres gentillesses de ce genre à signaler, si un nouveau système de police n'est adopté. Les patrouilles, telles qu'elles se sont toujours faites, ont été reconnues insuffisantes, car le malfaiteur qui veut commettre un vol l'exécute avec autant de hardiesse et de facilité que s'il n'en existait pas. Un changement de système de police de nuit devient donc nécessaire et urgent, et il doit consister à remplacer les patrouilles actuelles par des gardes d'îlets; pour cela, il faudrait augmenter la garde de ville de 40 à 50 hommes. Nous espérons que nos aldermen de la première municipalité ne reculeront pas devant un surcroît de dépenses quand il s'agit de la sûreté des citoyens, et nous n'hésitons même pas à dire que nos négocians contribueraient volontiers à une partie de la dépense qu'occasionnerait l'établissement d'une garde qui pourrait protéger leurs propriétés contre ces bandits qui infestent notre ville.

La goëlette Louisiana, est arrivée hier soir en 11 jours de Tampico et nous a apporté nos liasses de Mexico jusqu'au 2 octobre, et de Tampico jusqu'au 15. Ces journaux ne contiennent rien de nouveau sur la situation des affaires de ce pays. La Louisiana a à bord 88,331 piastres en espèces, pour les personnes suivantes:

M de Lizardi & Co,	$38,000
Hermann & Co,	7,385
J W Zacharie,	3,015
Low, Denegré & Co,	4,089
Kohn, Daron & Co,	7,961
Godfrey, Blossman & Co,	4,694
John A Merle & Co,	10,449
John Crosby,	7,796
Frederick Frey,	2,355
M Cabellero,	2,000
et ordre,	550
Total	$88,831

ASSEMBLEE DEMOCRATIQUE.

A une assemblée tenue chez M. Wm. Bowman, dans le 5me. district, le 2 novembre 1836,

M. Joseph Laurent a été appelé au fauteuil, Mr. M. Bonnabel vice président et Joseph Castanedo, secrétaire.

Le président a ouvert l'assemblée par un discours expliquant en termes très clairs le but de la réunion. Après quoi, le préambule et les résolutions suivans ont été adoptés.

Attendu que Martin Van Buren et Richard M. Johnson se sont distingués par leur conduite patriotique et que Martin Van Buren, de l'Etat de New-York et R. M. Johnson du Kentucky, dans les derniers troubles et dans les dernières difficultés qui ont eu lieu, se sont montrés les plus fermes soutiens des Etats de l'Ouest et du Sud et de l'Union en général, et que ces deux citoyens ont été désignés par la convention tenue à Baltimore, le premier pour la place de président des Etats-Unis et le dernier pour celle de vice président.

Résolu, Que nous emploierons tous les moyens honnêtes pour favoriser l'élection de ces candidats, et que nous sommons tous les patriotes, de venir au scrutin, y déposer leurs votes en faveur des soutiens de l'indépendance, de nos libertés, et des principes de la démocratie.

Résolu qu'un comité de ce district soit nommé par le président, pour assister à l'élection qui aura lieu lundi prochain.

Le président a nommé de ce comité,

MM. D R Grant,	MM. E. Laurent,
Birot,	F Hartman,
M Bonnabel,	A H Starr,
J. Duriac,	L Chessé,
Thomas,	P Marchand,
W. Goldsberry,	G Parks,
Evariste Marchand,	P Galle,
E Courcelle,	J Martin,
H Gobet,	A Martherel,
P Veditch,	P Fernandez,
Jérôme Galle,	T St. Céran,
B Barcelon,	C Hall,
V Wiltz.	P Steble.

Sur motion, ordonné que la résolution ci-dessus soit imprimée dans les gazettes en faveur du parti démocratique, et que les remercimens de cette assemblée soient offerts à Mr. W. Bowman pour l'usage de sa salle, au président et aux secrétaires.

L'assemblée s'est ajournée à lundi prochain, aux *polls*.

(*Correspondance de l'Abeille.*)

PARIS 16 SEPT. 1836.

M. le comte Molé appartient à l'une des familles de France les plus anciennes et les plus honorées dans la magistrature. Tous les antécédens de cette famille lui imposaient de rigoureux devoirs de patriotisme et de vertu; a-t-il compris ces devoirs et les a-t-il remplis? Il suffirait d'un seul fait, de la part qu'il prit à l'assassinat du maréchal Ney, pour répondre négativement à cette question.

Examinons sa vie.

M. Molé est né en 1780; jeune encore, il se livra à la littérature, et, dès l'âge de vingt-six ans, il publia des essais de morale et de politique, qui renferment quelques vérités beaucoup d'erreurs.

Appuyé par son nom et par ses amis zélés, plus encore que par le mérite de son ouvrage, M. Molé franchit rapidement les premières marches qui devaient le conduire à une haute fortune. Il fut nommé auditeur au conseil d'état, puis maître des requêtes. En 1809, Napoléon lui confia l'administration de la Côte-d'Or; mais des amis puissans ne tardèrent pas à le faire rappeler à Paris comme conseiller d'état. A la fin de 1809, Napoléon le nomma directeur-général des ponts-et-chaussées; et c'est ainsi qu'il parcourut la carrière administrative avec une rapidité qui n'a point d'autre exemple sous l'empire. Il est vrai, dit M. Léonard Gallois, dans son *Dictionnaire historique des Ministres*, "que le disciple de Fontane avait, comme son protecteur, pénétré les secrètes faiblesses de Napoléon, et savait les caresser avec adresse en toute circonstance.

Napoléon, à son tour, caressa, dans sa vanité, le favori de M. de Fontane, en l'affublant du titre de comte et du cordon de commandeur de l'ordre de la réunion. Dans les premiers jours de 1813, M. Molé se présenta à la tribune du corps-législatif, pour y exposer les ressources et la splendeur de la France, et dans l'excès de son délire adulateur pour le dispensateur des titres, des pensions et des croix, il s'écria: "Si un homme du siècle de Médicis ou de Louis XIV revenait sur la terre, et qu'à *la vue de tant de merveilles* il demandât combien de règnes glorieux, de siècles de paix, il a fallu pour les produire, vous répondriez qu'il a suffit de douze années de guerre et d'un seul homme." (*Moniteur* du 12 mars 1813.) Chacun apprécia cette brillante péroraison pour ce qu'elle valait; à la suite de nos désastres de Moscou; mais Napoléon récompensa l'orateur en lui confiant, par intérim, le portefeuille de la justice, dont, quelques jours plus tard, il fut définitivement chargé par la retraite du grand juge Régnier. Ce fut lui qui, le 12 novembre 1813, avait été chargé de faire au sénat la proposition "d'attribuer à l'empereur, par un sénatus-consulte, la nomination du président du corps législatif, sans présentation de candidats. Mesure dont la nécessité était motivée sur ce que les usages du palais exigeaient une connaissance particulière de l'étiquette et les formes, qui, faute d'être bien connues, pourraient donner lieu à des méprises et à des lenteurs que les corps interpréteraient toujours mal."

M. Molé ne fut d'abord appelé à aucune fonction sous le gouvernement de Louis XVIII. Il demanda seulement à être placé dans le conseil municipal de Paris. Mais, s'il faut en croire une biographie étrangère, il avait déjà trouvé moyen de rentrer en faveur auprès des Bourbons, lorsque le débarquement de Napoléon vint [illegible] espérances. M. Molé [illegible] dans la [illegible] admission [illegible] du conseil [illegible] municipal de Paris, l'adresse qui fut présentée au roi dans la séance du [illegible] également [illegible]

D'une autre adresse, les membres du conseil municipal de Paris, déclarant "que la France n'avait connu le bonheur que sous les ancêtres du roi Louis XVIII. Que nous veut, ajoutaient les signataires de cette adresse, cet étranger pour souiller notre sol de son odieuse présence. Quels droits peut-il prétendre, lui dont la tyrannie nous a affranchis de tous devoirs?... Que vient-il chercher dans notre France qu'il désola pendant si longtems?... En vain, depuis un an, Sire, vous vous consumez en efforts généreux pour réparer tant de maux: ces maux pèsent encore sur nous, et pourtant il ose encore reparaître à nos regards.

"Couvert de tant de sang, c'est du sang encore qu'il demande.... Il croit donc qu'il ne pourra jamais lasser la clémence du ciel, ni la longanimité d'une nation qui consentait à l'oublier. Chacun de nous, Sire, est prêt à périr aux pieds de votre trône pour défendre son roi; aux pieds de Louis-le-Désiré pour défendre son père.... Ce sentiment est celui de tout français qui aime l'honneur, son roi, sa patrie, sa famille."

Comme on le voit, l'admiration que professait deux ans plus tôt M. Molé pour *l'homme qui, à lui seul avait créé tant de merveilles*, avait fait place à une haine et à un mépris bien profonds.

Toutefois, dans les cent-jours, il revint à Napoléon, qui, appréciant M. Molé un peu mieux qu'il ne l'avait fait en 1813, se borna à le replacer à la direction des ponts-et-chaussées, qu'il avait occupée précédemment. M. Molé prit de l'humeur de refuser de signer la déclaration du conseil-d'état du 25 mai; aussi fut-il vivement réprimandé par l'empereur, il s'excusa en disant qu'il n'avait pu consentir à signer une déclaration dans laquelle on osait prétendre que l'empereur tenait sa couronne du vœu et du choix du peuple français, *que c'était là un blasphème politique*.

Napoléon le porta cependant sur la liste de ses pairs; M. Molé ne siégea pas, s'excusant sur des motifs de santé. Les affaires s'embrouillaient: il partit pour Plombières d'où il écrivit que son état maladif ne lui permettait pas de revenir à son poste. Mais il retrouva toutes ses forces pour accourir à Paris, au second retour de Louis XVIII. Il refit valoir son *inaltérable fidélité*, et fut de nouveau nommé conseiller d'état et directeur des ponts et chaussées. Deux mois après (17 août 1815), il rentra dans la chambre des pairs, où il fit partie de plusieurs commissions, notamment de celle qui rédigea le règlement judiciaire pour la haute cour qui allait juger le maréchal Ney. Il se lia dans cette circonstance, d'une manière intime, avec M. Decazes, et l'on sait la part que ces deux hommes prirent à la condamnation du brave des braves. Chacun sait comment M. Decazes s'acquitta des fonctions d'interrogateur; mais l'on n'a pas assez dit combien M. Molé mit de zèle, d'activité et de dévoûment à seconder son nouvel ami, et à obtenir de la cour des pairs la sentence que l'on souhaitait aux Tuileries. Le maître ne tarda pas à récompenser son zèle. M. Molé fut bien en cour, et, en août 1817, il fut nommé ministre de la marine en remplacement du Maréchal Gouvion Saint-Cyr, passé, à la même époque, au département de la guerre. M. Molé ne conserva son portefeuille que jusqu'au 29 décembre 1818, date de son remplacement par M. Portal. Il avait cependant bien mérité de la couronne, en présentant à la chambre haute, dans la session de 1818, le projet de loi sur la liberté de la presse.

"Les journaux, s'écria-t-il, ont été, à toutes les époques, impuissans pour conserver, tout-puissans pour détruire. Je demande à tout homme de bonne foi, quelle est la vérité dont l'espèce humaine leur est redevable, quels pas ont-ils fait faire à la civilisation, aux sciences et aux arts? *Ont-ils jamais fait tomber le masque d'un hypocrite* ou vengé l'innocence outragée? Mais combien de fois ne les avons nous pas vus, au contraire, soulever les passions, aigrir les ressentimens, servir la calomnie, répandre le scandale, et tour à tour outrager et flatter le même pouvoir? Ils complètent, dit-on, nos discussions. Ah! reconnaissez plutôt qu'ils pourraient en altérer le noble et tranquille caractère; l'opposition, elle-même, ne doit pas chercher leurs discours. Jamais ils ne prêtèrent aucune force aux Burke, aux Fox, aux Sheridan; c'est aux orateurs de Spafields qu'ils servent d'auxiliaires en devenant tour à tour leurs muses et leurs échos. Nous ne sommes plus au tems où l'on s'écriait: "Périsse une génération plutôt qu'un principe!" Nous avons appris que les générations qui périssent entraînent avec elles les principes, et que le despotisme seul règne ensuite sur les ruines et sur les tombeaux. Les générations ne se sauvent par les principes et avec les principes; mais le premier de tous est celui qui fait une loi aux sociétés de leur conservation, comme le premier objet du législateur doit être d'éviter tout ce qui pourrait la compromettre."

Nous avons vu, en 1813, M. Molé admirateur passionné du génie de Napoléon; nous l'avons vu en 1815, taxer de *blasphème politique* cette phrase: *que l'empereur tenait sa couronne du choix et du vœu du peuple français*, et n'admettre, pour Napoléon, d'autres titres que son génie et son épée. Ecoutons maintenant le noble pair, brûlant de l'encens aux pieds de sa nouvelle idole. Dans la discussion du projet de loi relatif à la formation de l'armée, il plaide surtout pour la prérogative et l'omnipotence royales. Biographes impartiaux, n'interprétons pas, laissons le parler lui même:

"Nous repoussons à jamais, dit-il, ce langage et ces formules trompeuses qui tendent à opposer toujours les chambres au gouvernement, et les peuples au roi. Ce n'est point pour les rois, mais pour les peuples qu'il faut que l'autorité royale, et ce qu'on appelle improprement la prérogative, soit forte; et c'est pour l'indépendance nationale que le commandement absolu des armées est attribué au roi. Si donc la loi qui est présentée tendait à affaiblir ce commandement, si elle rendait moins étroite la dépendance où l'armée doit être au roi, c'est au nom de la nation qu'on devrait surtout en demander le rejet. Car, nous ne craignons pas de le dire, la nation n'a rien plus à redouter que de voir affaiblir cette autorité qui peut seule la défendre contre l'agitation des esprits, et la protéger contre les chances de l'avenir. Quand on lit les belles ordonnances de nos rois sur cette matière, "on ne se lasse point d'admirer cet amour éclairé de la patrie et de leurs sujets, vertu héréditaire et caractéristique des descendans de Saint Louis."

M. Molé s'était aussi fait remarquer lors de la discussion des élections du 5 février 1817. Il avait aussi avoué la fameuse *note secrète*; et cependant M. Molé, que protégeaient l'amitié du ministre favori et la bienveillance de son maître, ne put se maintenir au pouvoir. Retombé dans la catégorie des machines à voter qui siègent au Luxembourg, le noble pair se fit constamment remarquer par son attachement aux principes aristocratiques, et par l'exagération hyperbolique de son dévoûment aux *descendans de Saint Louis*, selon son expression favorite.

Nous n'avons pas besoin de rappeler comment, après la révolution de juillet, M. Molé, conformément à ses habitudes, salua, un des premiers, le soleil levant, comment il lui en advint un portefeuille, comment il se comporta pendant le court séjour qu'il fit au pouvoir. Un seul acte suffit pour faire voir quelles furent, dès le principe, ses tendances et sa politique. Ce fut lui qui fit représenter, auprès du gouvernement anglais, la révolution—par M. de Talleyrand.

Nous devons dire, à la louange de M. Molé, qu'il prit une part honorable au procès-monstre. Il a fait partie de cette imperceptible minorité qui voulait conserver la liberté de la défense aux accusés. M. Persil et M. Guizot, qui alors siégeaient au ministère, n'étaient certainement pas du même avis. Il faut espérer que cela ne les empêchera pas de s'entendre avec leur nouveau collègue.

M. Molé écrit avec facilité et redondance, mais il est faible lorsqu'il veut discuter sur les questions importantes; il ne sera, dans le nouveau ministère, que le complaisant de M. Guizot, à l'administration duquel il ne s'est attaché qu'après bien des irrésolutions, et pour ne pas paraître trop indécis. Un journal de Paris assure que, fidèle au caractère irrésolu, il était au moment de se retirer, lorsqu'il fit la réflexion que sa carrière politique était à jamais terminée, s'il renouvelait le spectacle ridicule qu'il avait précédemment donné deux ou trois fois. Est-ce avec si peu de conviction et de fermeté qu'il tiendra tête à un compétiteur aussi tenace que M. Guizot? On ne le croit pas. Suivant le nouveau président du conseil, il ne faut point améliorer nos institutions, les changer, les modifier; il faut en laisser subsister les abus, les vices et les inconvéniens. M. Molé résume toute sa pensée politique dans ces mots: "A côté de l'avantage d'innover est le danger de mal faire."

NEW-YORK 17 Octobre.

Incendies—Hier soir vers les 9 heures, le feu s'est déclaré dans la longue rangée d'écuries, à l'encoignure des rues Christopher et Washington, appartenant à William Freeborn, boucher. Les flammes se communiquèrent bientôt aux Nos. 648, 650, 653 sur la rue Washington. Le premier occupé par Benjamin Ballard, comme magasins de groceries; l'autre par Jos. Thomcharron. Le No. 650 n'était pas occupé—sur la rue Christopher No. 198, occupé par la famille de M. Freeborn, et un nombre de petites dépendances, ainsi qu'une maison sur le derrière, occupée par plusieurs familles, ont été la proie des flammes; sur la rue Ames, une maison à deux étages en bois ainsi qu'une écurie ont été entièrement consumées.

Vers minuit, un second feu a éclaté dans la maison en briques à deux étage sur la rue Ann, occupée par un charpentier, qui a été entièrement détruite, ainsi que l'édifice attenant, occupé par Brown & Lefferts; une grande quantité de bois de charpente sur le derrière, a été consumée ou bien avariée. M. Dearborn a encore manqué être victime de cet incendie. Ses effets avaient été en partie transportés mais heureusement que sa maison n'a pas pris feu.

On dit que le feu a été mis par des incendiaires.

Plusieurs tuyaux de plomb ont été coupés pendant le feu. (Com. Adv.)

ART CULINAIRE.

La table, dans ses brillantes destinées, n'a pas été sans influence sur la marche rapide des sociétés anciennes. Les premiers adeptes étaient des citoyens notables, hommes d'esprit et de goût. La cuisine et le service étaient alors quelquefois délicats, mais le plus souvent grandioses. Seulement, dans notre point de vue de prospérité, nous voudrions que les alimens eussent été alors mieux ou plus finement travaillés.

L'assaisonnement eut ses changemens naturels; la société ancienne, en vieillissant, voulut que sa cuisine eût plus de saveur, que la langue fût plus vivement touchée, enfin qu'on tînt les sauces plus relevées; en Italie surtout, où la chaleur affaiblit si facilement l'estomac. On épica plus, à la manière primitive, chez les Jules de Rome qu'à Athènes, chez Périclès et ses successeurs.

L'époque de la gloire de l'art culinaire à Rome fut celle de Sylla et de Mécène, grands amateurs des becs figues de haute graisse, des cailles et des perdrix d'août, des vins de Cécube et de Falerne, chargés de parfums de fleurs exécrables à côté de notre vieux Laffitte. Alors la cuisine, quoiqu'elle eût plus de décor que de succulence, rallia à table les hommes des discordes républicaines; elle improvisa une nouvelle civilisation, dont la marche eut des ailes, et à laquelle les Romains durent leur première conversation.

Ces jours brillans et rapides d'Alcibiade, de Périclès, des Jules, des Antonins, furent les époques de l'art ancien, les premières lueurs de la cuisine savante; tous ses détails se perfectionnèrent, ainsi que le luxe des poètes, orateurs, sophistes, professeurs de langage et de philosophie, tous Grecs, qui fut porté à son comble; c'était la contre-partie, l'équivalent en morale. Tout ce qu'on put connaître alors fut appelé sur la table romaine, depuis ces tristes et vaniteuses choses, la cigale et les cervelles de rossignols, jusqu'au sanglier, jusqu'à cet animal entier et rôti.

Le linge du service était fin et blanc comme de la neige; mais le service même nous paraît aujourd'hui un peu uniforme, quoiqu'il fût étoffé et riche: les instrumens de la table étaient commodes, élégans, achevés comme travail. L'argenterie était étincelante les couteaux avaient des manches d'ivoire et d'or. Les Romains avaient en ce service. Les Romains avaient inventé des moyens de rafraîchir l'air, mais les [illegible] ne nous les ont pas conservés. Réchauds [illegible] mais et nos délicatesses de nos offices, des épices et essences qui donnent ou précisent l'assaisonnement, des odeurs de truffes, de champignons, de quintessences de chaud et de gibier. Ils n'avaient pas les vins de France et d'Espagne qui fournissent des sauces exquises, les naturelles et [illegible] adjonctions du froid, comme bonne moutarde [illegible] hachis d'herbes tendres, d'anchois, d'œufs. Ils n'avaient pas nos entremets les plus précieux et nos [illegible] froides, les salades et les mayonnaises de turbot, de volaille, de chaud froid poulet et gibier. Les Romains [illegible] au rôti près, plus de luxe que de réalité, "des jouissances plutôt que de l'ensemble."

La cuisine grecque et la romaine n'avaient pas non plus cette légère essence de bœuf faite à petits bouillons et nul liquide chaud et onctueux n'y préparait les estomacs au dîner; elle avait beaucoup de plats, mais peu de choses exquises. On n'avait pas le coup de Madère après la soupe, ni la goutte de kirschwasser de Bade pour l'incision après le premier rôti. Les entremets "ces admirables insignifiances," disait M. de Cobenzl, ce hardi et énorme mangeur qui fut si laid et si spirituel; les entremets chauds et froids, les gâteaux que nous voyons l'hiver sortir des mains de nos dames, petits repas intercalés dans le dîner, n'étaient pas connus. Le monde, hélas! ne possédait pas encore les petits pâtés chauds, les entrées froides et chaudes pour le déjeuner, les salades de turbot, de soles, de brochets.

Carême pensait, à la fin de sa vie, après avoir comparé la cuisine de toutes les capitales, que ces choses-là, la pâtisserie et le froid, n'étaient parfaitement comprises qu'à Paris, et il citait M. Allain (maintenant retiré du commerce.) Il a écrit: "Ne demandez pas le vol-au-vent à la fine pâte, à la fleur de farine, où nous enfermons tant de choses délicieuses, contre lequel rugissent encore les fats du Café de Paris, le vol-au-vent à la pâte brisée, ne le demandez pas à la science romaine!"

Les Vénitiens ont commencé le beau froid pour déjeûner ou souper; après eux sont venus les prédécesseurs de Carême, Lasnes, Richaud, chez le duc d'Orléans: "Ceux-ci leur ont donné une suavité, une senteur que les mots n'expriment pas," dit le marquis de Cussy. Mais ces maîtres ont encore triomphé d'une autre difficulté: ils ont rendu le froid aussi léger que le viande qui quitte le feu. (Voir les *Traités* de Carême.)

L'art, assis sur ses principes, ne reparait avec éclat qu'aux neuvième et dixième siècles, et surtout à Ravenne, à Gênes, à Vienne, où se sont formées de grandes fortunes, soit par le séjour des exarques de Byzance, soit par le commerce des mers.

Alors la cuisine revient toute changée au monde: rude, abondante, près du Pont-Euxin, en Pologne, en Allemagne, sur les bords du Rhin, le long de la Baltique, du Danube; légère, élégante à Venise, somptueuse et exquise à Gênes, devant les flots de la Méditerranée. Mais la petite cuisine, la science célèbre aujourd'hui, qu'escortent, mais qu'assainissent toutes les autres sciences, ne commence que vers 1720; elle résout le problème de perfection. Ce problème, dans l'art romain, fut pour Jules César de parvenir à donner à dîner le même jour, tant bien que mal, à toute la cité du Tibre; mais aujourd'hui ce n'est plus cela; c'est de donner à dîner à neuf ou dix gourmands, dignes appréciateurs de tant d'heureuses combinaisons.

Cette précieuse petite cuisine jaillit soudain des bouches d'Orléans, de Conti, de Soubise. A un degré inférieur, on voyait encore briller les maisons du clergé de la haute finance et des parlemens.

En 1790, la cuisine s'enraya profondément; en 93 et 94 tout s'éteignit, et les phares allumés dans la terrible tempête ne signalèrent plus que la modeste, mais habile maison des frères Robert, que Beauvilliers, Venua, Le Gacq, etc., qui touchaient à la terrasse des Feuillans. Ces maisons gardèrent pour quelques révolutionnaires, hommes du pouvoir, et le feu sacré et le service des pauvres grands seigneurs chassés de France, errants à l'étranger. Elles devinrent, pour ainsi dire, l'école normale de l'avenir; et cette école a sauvé l'art tout entier du plus grand péril, certes, qu'il ait jamais couru, c'est-à-dire, des mains du puritanisme politique. Elle forma des élèves, leur fit exécuter des choses exquises par des moyens simples et calculés avec précision. Cette cuisine conserva le fond de l'ancienne, et, avec le coup d'œil exact de l'intérêt privé, elle précisa les voies et moyens, qualité, quantité, conservation, économie, comptabilité; elle dépensa moins qu'on n'avait dépensé jusque-là, et il résulta de cette réforme des économies notables, l'abréviation du travail manuel, une chère plus fine, que l'hygiène permit et même préconisa. De ce moment, l'habile cuisinier fut considéré comme un médecin des plus sensés.

Ces maisons admirent en outre le principe précieux, rationnel, de renouveler ou de modifier chaque jour les menus d'après les produits de la saison, d'après les arrivages au marché; au printemps, de s'appuyer, de composer le principal de prémices potagères, ainsi du pâté chaud de légumes, du vol au vent à la macédoine, de la chartreuse, de volaille nouvelle; en été de jeunes gibier, caneton de Rouen, pigeons, lapereaux, perdrix, salades, légumes et fruits de toute espèce; en automne, l'époque brillante de l'année, de viandes vivement rôties, de pâtés, de soles aux parfaites; en janvier, de presque toutes les entrées de l'année service avec moins de fraîcheur pour quelques-unes, mais avec plus d'élégance; d'entremets variés, de pâtisserie, de légumes confits, de gateaux, de fruits, de liqueurs, de crêmes de fruits, de blancs-mangers, de fromages bavarois, de pommes meringuées.

Voilà les services que rendirent, de 95 à 1800, ces délicieux cabarets. Ensuite, quelques-uns des plus fameux cuisiniers du temps en sortirent. Laguipière (maison de Napoléon,) Boucher (maison du prince de Talleyrand,) Robert et Lasnes (prince Murat.)

Parmi les vingt maisons qui brillaient au sein de la nouvelle fortune de la France, on remarqua celle de M. de Talleyrand, ministre des affaires étrangères, qui donnait dans ses galeries de la rue de Varennes, aux généraux, aux diplomates et aux beaux-esprits qui reparaissaient alors dans la société ses dîners de 48 couverts.

Carême, cet historien de la cuisine, a écrit que "lorsque le vent soufflait au-dessus des maisons, dans quelques quartiers toutefois, on était embaumé par le goût délicieux des cuisines."

Ainsi, il y a eu progrès de l'art au commencement du siècle, progrès signalé, puisque, à moins de frais, la cuisine est plus saine et plus fine qu'à aucune époque. Voyez le Café de Paris tel qu'il est tenu; et par M. Delaurey, le Café anglais, les Frères Provençaux, Borel (mais Borel au Rocher de Cancale) et à Rouen, un homme d'une rare capacité, l'ami et le plus habile élève de Carême, collaborateur du marquis de Cussy, Jay, place des Carmes, qui réunit la meilleure cuisine de France à l'une de ses bonnes caves; au Havre, Leiter, que l'on n'a point oublié à Paris où la révolution de juillet le généreux avec les gardes de Charles X.

On ne faisait pas jadis beaucoup de dîners à 10 fr. par tête, non compris les vins; aujourd'hui ils ne sont plus rares. Par exemple, le Rocher de Cancale en a donné plus de vingt en 1835. Jay et Leiter, cuisiniers des villes d'argent, en donnent fréquemment, et l'on de ces deux habiles hommes a inscrit sur ses tablettes ces paroles du maître: "Le riche doit aspirer au beau titre d'amphytrion renommé, mais tous les hommes riches ne deviennent pas connaisseurs; devenir connaisseur, c'est un fait rare."

Résumons-nous. Puisqu'aujourd'hui tout se fait en dînant, les affaires privées et publiques; puisque la médecine va jusqu'à vouloir établir que les actes de la vie doivent être déduits de la chère que l'on fait, nous disons d'après les plus graves expériences: mauvais dîners, mauvaises affaires; mauvais dîners ministériels, mauvaises lois et mauvaises négociations! "Et les dîners, dit Carême, ne constituent-ils pas la partie sérieuse des conférences politiques et diplomatiques?"

Aux Tuileries, il y a vingt-cinq ans, sous le digne duc de Frioul, on retrouvait les anciens dîners perfectionnés du Palais-Royal. L'empereur mangeait deux fois par jour et assez; mais il n'avait de préférence pour rien, excepté pour les lentilles, la poitrine de mouton grillée, le manche de gigot et le combien d'un jambon Il affectionnait cela! mais, en dépit de son indignité, culinaire, il aimait qu'on mangeât et qu'on sût manger noblement chez lui, quand les affaires du monde étaient faites. M. de Cussy, préfet du palais, et M. de Beausset proposaient, et Duroc ordonnait. Les déjeûners l'emportaient sur les dîners: les prémices y abondaient. L'empereur mangeait mal, vite, et avait le plus souvent l'air affairé. "Ne me suivez donc pas, Manger! je mange trop vite, c'est folie; c'est une vilaine habitude que je tiens de ma mère." Et sa figure s'adoucissait en regardant manger. "Mais je conçois ajoutait-il, qu'on aime la table; tout dépend des positions." Et il marquait son estime à qui se tirait d'affaire. Lorsqu'il était plus gai que de coutume, il racontait d'une manière charmante, en regardant l'officier du palais, les dîners de sa jeunesse à un petit écu, chez Beauvilliers, Venua, etc. Sa mémoire était très-fraîche; aimables souvenirs qui ne rabaissaient pas ce haut chef de race, ce maître du monde!

(Le rédacteur des Mémoires de feu Carême.)

*Carême, Manière de faire vivre son Seigneur.

DERNIERES DATES.

Boston........	17 oct	Vera Cruz......	1 oct
New York......	18 oct	Mexico........	7 sept
Philadelphie...	19 oct	Londres.......	15 sept
Baltimore......	18 oct	Liverpool......	16 sept
Washington....	20 oct	Paris	17 sept
Charleston.....	25 oct	Havre	18 sept
Havane........	20 oct	Bordeaux......	15 sept

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Goël San Jacinto, Henry, Matagorda, W Byrne

Arrivés.

Navire Globe, Porter, en 49 jours de Bordeaux, au capitaine.
Navire Revanche, Peresult, de Bordeaux.
Brick Octavia, Weems, de Havane.
Goël. Louisiana, Johnson, 11 jours de Tampico, à Cucullu, Lapeyre & Co, avec un chargement de $88,331,00, à divers consignataires.
Goël. Motto, Armstrong, de St Marks.
Goël. Emeline, Sawyer, de Pensacola.
Goël. Eliza, Johnson, des îles Turque.
Bat à vap Gen. Brown, Carter, de Louisville.
Bat à vap Commerce, Mahi, de Baton Rouge.
Bat à vap Têche, Parker, Natchitoches.
Bat à vap Oswego, Sterrett, de Pittsburg.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

Vente à l'encan par J. H. Domingon, Encanteur.

CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la 3me. Municipalité, avis est donné que samedi, 12 du courant, à 4 heures de l'après midi, il sera vendu par l'encanteur susdit, sur les lieux, les bâtisses qui se trouvent sur le terrain acheté dernièrement de Mr. Petitpain, par la dite Municipalité.

Conditions: comptant. L'acquéreur sera tenu de démolir et d'enlever les dites bâtisses dans l'espace d'un mois, à dater du jour de l'adjudication, sous peine d'une amende de cent piastres par jour pour chaque jour au delà de ce délai, pendant lequel il négligerait de remplir cette obligation.

3 nov D. PRIEUR, Maire.

Nouveautés.

BINOCHE FRERES, préviennent les Dames et le public en général, qu'ils feront le lundi, 7 de ce mois, l'ouverture de tous leurs articles de goût et nouveautés en tout genre, qu'ils reçoivent de Paris, par le Marengo et le Coriolanus.

No. 133, rue Royale, entre les rues St. Louis et Toulouse. 3 nov

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, 2 NOVEMBRE.

VENTES DE COTON D'HIER.

561 balles Mississipi.........		16 3/4
475 "	"	.... 15 1/4
319 "	"	.... 17 3/4
1355		

RECEPTION DE COTON.

Voici l'état des recettes de coton, depuis samedi matin jusqu'à hier soir:

Bateau-à-vapeur	Tuskina, Vicksburg	1874 blls
	Hail Columbia, do	1781
	Fort Adams, Natchez	810
	Far West, Smithland	130
	Irwington, Cincinnati	389
	Mississippian, Columbia	962
	Chief Justice, Louisville	58
	Black Hawk, Port Hudson	476
	Priveteer, Natchitoches	320
	North Alabama, Vicksburg	2119
	Ione, Manchester	1104
	Despatch, Thibodauville	93
	Huntsville, Bayou Sarah	1341
	Daniel Webster, Trinity	738
	Gen Gaines, Louisville	208
	Ellen Douglass, Natchez	1566
	Benj. Sherrod, Mouth Ohio	157
	Passenger, Lafourche	261
	Baton Rouge, Louisville	134
	Bunker Hill, Vicksburg	1480
	Commerce, Baton Rouge	479
	Gen. Brown, Louisville	86
	Têche, Natchitoches	770
Goëlette	Cora Ann, Lafourche	131
	Total	17,7[illegible] blls

MOBILE 1er Novembre.

Vente de coton hier.
209 balles Alabama. 17 1-2 à 19c.
Sucre.—de la Nlle. Orléans la lb. 9 1-2 à 11 1-2 ventes
Toile d'emballage de l'Ouest la yd 24 a 26 calme
Corde do 13 à 15 ventes
Café. Cube 11 à 13 1 2; St. Domingue 13 à 14; calme
Farine le bbl, 11 1-2 à 12; rare
Maïs; en épis, point, en grain $1. 20 le boisseau.
Provisions; Beef mess, point, prime point; Porc clear, point, mess $26 à 28 le barril rare; Jambons 13 1-2 à 15 sous; plats cotés 15 à 16; Gras sec 17 à 18 ventes; Whisky: commun 47 à 48 c. rectifié 50 à 52c.

PHILADELPHIE, 19 Oct.

2 actions Banque des E U. 114 3-4; 100 do à 30 jours 115; 2 do 114 1-2; 10 do 114; actions de la Banque des Etats Unis à New York le 17 courant ventes 208 actions 115; 500 idem à 30 jours 115; 50 do 114 3-4; 400 do. 114 3-4; 100 do 114 1-2; 50 do à 10 jours 115; 200 à 60 jours 115; 20 do Banque du canal de la Nlle. Orléans 83; 25 do banque de cité de la N. O. 96; 25 do Banque du Gaz de la N. O. 91; le 18 700 action de la Banque des Etats Unis 115 à 114 1-2; 150 do à 30 jours 114; 100 de Banque du Gaz de N. O. 92.

NEW YORK 17 Oct.

Stocks il y a eu une amélioration dans le marché aujourd'hui, pour presque toutes sortes: Banque des Etats Unis à 115 Delaware 73; Morrisson canal 83; il y a une demande pour les rail roads; ventes, Mohawk à 79 3-4; Boston & Prov 96; Wooster R. R. 84; Utica 113; Long Island R. R. 74. le jeune monstre ne tient ferme à 106.

BOSTON, 17 Oct.

COTON—Il y a peu ou même pas de variation dans le marché depuis nos derniers avis; quelques Uplands ont réalisé de 18 à 20, et nouvelle récolte 20 1/2 c: Alabama 18 à 21 c et Nll Orléans, 18 à 19 et 22 c à 6 mois.

BALTIMORE, 18 Oct.

FARINE.—Nous n'avons aucun changement a rapporter dans les *Howard street*; les détenteurs demandent 9 50 dans les magasins. le prix sur les Wagons est 7 25, il s'est fait quelques city mills à 9 à 9 25, Susquehanna à 9 50.

MAIS.—Jaune, première qualité, 95 à 96; do blanc 90 à 92.

WHISKEY.—Nous notons quelques ventes en boucauds à 31; en barrils à 44 c, la demande est maintenant limitée.

BACON.—Est toujours rare et en grande demande, nous notons des ventes à 14 c, le cochon entier.

PORTO RICO, 24 Sept.

Les dernières ventes de sucre ont été faites à 7, melasse à 30 par 100 gallons dans les futailles, la récolte commence à arriver; les prix ne sont pas encore faits. la prochaine récolte de sucre dans ce district souffre beaucoup de la secheresse, et s'il n'y a pas de pluie le mois prochain, la récolte perdra d'un tiers. Deux bâtimens seulement dans le port, et le brick Pérou, pour New York, devant partir dans 8 jours.

POUR BOSTON.—Le A 1 brick fin voilier Carabasset, Capt. Lewis, ayant 3 4 de sa cargaison d'engagée, sera expédié sans delai pour le port ci-dessus. Pour reste de frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens S'adresser à BAILY & ABBOTT, Rue Bienville, No 14.
3 nov

POUR LE HAVRE.—Le navire français LE VAILLANT, capitaine Fèvre, partira à la fin de ce mois.
Pour passage seulement, s'adresser à J. MAGER.
2 nov—3

POUR LE HAVRE.—Le A 1, fin voilier navire MAJESTIC, capitaine Putting-ton, du port de 1250 balles, et ayant besoin du complément de 250 balles pour compléter son chargement. Pour fret, s'adresser à BAILEY & ABBOTT.
1 nov

MAGASIN A LOUER.—A Louer, un beau Magasin à deux étages, nouvellement réparé, situé rue Toulouse, entre les rues Royale et Bourbon. S'adresser à la Banque Consolidée. 3 nov—3t

A LOUER.—Deux appartements au troisième étage d'une maison avec une cuisine et deux chambres à domestique, en briques, situées à l'encoignure des rues St Philippe et Royale. S'adresser au restaurant de Michel Donsia, rue Chartres, entre St Louis et Conti. 2 nov—4

TRAITES sur Londres & Paris, à vendre par
2 nov L. MILLAUDON & Co

AVIS.—G. LEGENDRE a transporté son bureau au No 20 Exchange Place. 2 nov

AVIS.—J. SOULET & CO. ont l'honneur de prévenir le public et leurs amis, qu'ils ont reçu par les derniers arrivages de France, un bel assortiment de Marchandises de goût, en tout genre, encoignure des rues Royale et St Louis. 2 nov—5

UNE personne respectable qui possède un capital et qui a résidé pendant plusieurs années en Angleterre, très expert dans la direction d'une maison de comestibles, parlant le français et l'allemand, désire prendre un intérêt dans une maison de commission. Il se rendra utile et nécessaire. S'adresser à X. Y. boîte No. 780 à la poste. 3 nov—4

A. BREHIER, pharmacien, rue de la Levée, No. 112, entre les deux halles, prie les personnes auxquelles il peut devoir de présenter immédiatement leurs comptes pour être soldés, et celles qui lui doivent de vouloir bien régler leurs leurs le plutôt possible. 3 nov—3

LE soussigné a trouvé devant sa porte, un panier contenant à ce qu'il paraît des effets &c. qu'un charretier a perdu hier au soir. Le propriétaire est prié de venir le réclamer en prouvant sa propriété, et en payant les frais d'avance.

J. J. STEEG,

Rue de la Levée, entre les rues des Ursulines et Hôpital. 3 nov—1

BOUTEILLES BLANCHES.—Quelques grosses Bouteilles blanches de 10 à 12 au gallon, ainsi qu'un joli assortiment de fioles de 1/2 à 8 onces, à vendre par V. CONAND,
3 nov—1 9, rue Conti.

HYDRAULICS.—Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons situées sur les rues où les tuyaux de la Compagnie sont placés en, s'adressant par écrit à la Banque de Commerce. 3 nov

RECU par les derniers arrivages et à vendre par les soussignés, 100 paniers Champagne, 1ère. qualité; 831 caisses Cerises Guaylaud frères, en bouteilles blanches; 25 caisses Fruits à l'eau de vie; 50 paniers Huile d'Olive superfine; 30 paniers Anizette; 3 caisses Saucissons de Lyon.
3 nov LATASTE & BRULATOUR.

GRAISSE.—300 frequins belle Graisse de Cincinnati, en magasin et à vendre par YORKE FRERES,
3 nov 65, rue du Camp

WHISKEY.—250 barils Whiskey commun et rectifié, en magasin et à vendre par YORKE FRERES,
3 nov 65, rue du Camp.

COTON D'Emballage.—36 pièces Coton d'Emballage de Dundee, reçu par le navire Créole, et à vendre par ANDREWS & BROTHERS,
3 nov 19, rue Chartres.

RAISINS DE ZANTE.—20 barillets Raisins de Zante, en débarquement et à vendre par ROBERT M. WHITE,
3 nov rue Gravier, No. 34.

EAU DE VIE.—10 demi pipes Eau de Vie Cognac, à vendre par ROBT. M. WHITE,
3 nov 34 rue Gravier.

CHAPEAUX.—500 Caisses Chapeaux, comprenant un assortiment de diverses modes et qualités, reçus par les derniers arrivages, et à vendre à des conditions avantageuses, par J. EVANS, & Co.
3nov Rue Chartres, No. 10.

CHAPEAUX EN LAINE.—50 dox. Chapeaux en laine noir et blanc, dernièrement reçus, et à vendre, par J. EVANS. & Co.
3nov Rue Chartres, No. 10.

WHISKEY.—132 barils Whiskey rectifié, en débarquement du bateau à vapeur Southerner, et à vendre par G. DORSEY,
3 nov 14, Nouvelle Levée.

JAMBONS Enveloppés—27 tierçons Jambons enveloppés, en magasin et à vendre par G. DORSEY,
3 nov 44, Nouvelle Levée.

300 Boucauts Sucre de la nouvelle récolte, à vendre par R. BRUGIER.
3 nov

AVIS.—Le consignataire de 150 caisses par le Carabasset, à l'adresse de J P. Jackson, est prié de se faire connaître au bureau de BAILEY & ABBOTT,
3 nov rue Bienville, No. 14.

25 Boucauts Jambons couverts, pour l'usage des familles, à vendre par YORKE FRERES
3 nov

VOITURES.

H. BEACH & Co., Nos. 46 et 48, rue Royale, ont en magasin un assortiment de Voitures, il s'en trouve parmi plusieurs de grandes convenable à des familles, et fait d'après leurs ordres.
Les habitans et autres peuvent trouver dans leur assortiment quelque chose qui puisse leur convenir.
3 nov

CABRIOLETS—Un bel assortiment de Cabriolets, venant d'être reçues, à vendre par H. BEACH & Co,
3 nov 46 et 48, rue Royale.

F. LACROIX, de la maison "Cordeville & Lacroix," Mde. tailleurs, rue de Chartres No. —, a l'honneur de prévenir le public qu'il est de retour de son voyage d'Europe; et que durant sa courte absence de cette ville, il a parcouru sur divers points, l'Angleterre, l'Irlande, l'Ecosse et la France, dans le but exprès de consulter les modes les plus élégantes et d'établir des relations suivies avec les tailleurs les plus habiles et les mieux réputés de ces contrées. Ses constans efforts ayant été couronnés d'un plein succès, il ne craint pas d'avancer qu'ils seront à même de reproduire ici, en même tems qu'elles le sont à N.-York, toutes les modes recherchées de l'Europe. Des contrats posés sur des bases solides, passés avec plusieurs maisons manufacturières des lieux précités, les mettent à tous égards, à même de remplir ce but grandiose. Ils s'engagent aussi à livrer, à jour marqué, les vêtemens qu'on voudra bien leur commander.

Ils reçoivent par le Coriolanus, les marchandises et nouveautés suivantes, choisies après le plus strict examen:

Draps pour habits et redingottes.

Vert anglais,	Giroflée,
Vert russe,	Manteau amélie,
Bronze invisible,	Bleu de roi vif,
Maron,	Vert russe imperméable,
Cape de more,	Zéphir cape de more,
Zéphir vert russe,	Chamoisi,
Dolia,	Vert de cour
Grenot riche,	Vert Lord Chatam,
Bleu violet,	Vert huguenot,
Bleu flore,	Cachemire ou extra fin,
Bleu de roi,	Conserine grabut,
Pain brulé,	" vert russe,
Grenot,	" bleu.
Vert plomb,	

Draps et Casimirs pour pantalons.

Noir Zéphir,	Satin feu d'enfer.
" Electorale.	Côtes unies
" Dragonale,	Satin vert et noir.
Satin gris,	Do. Marengo,
Torsade vert bleu,	Satin chêne vert et bleu,
Côtes triple filet,	Mille raies,
Côtes plates ombrées,	Côtes jaspées div. nuances,
Côtes plates changeantes,	

Satins et velours pour gilets.

Satin façonné, nouveau modèle,
Satin nénonisé, do. do.
Velours noir, à fleurs et en couleurs,
Satin noir, cuit de Lyon,
Satin noir des Indes,
Gourgouran noir, façonné et en couleurs,
Cravattes longues, gros grains, couleurs et dessins de modes,
Mouchoirs gros grain noir,
Mouchoirs satin à fleurs noir et en couleurs.
Manteaux de drap bleu imperméable, pour femmes
Do. pour dames, en mérinos uni, brodé et broché,
Surtouts en drap imperméable, en diverses couleurs
Gilets de satin et de velours,
Robes de chambre en drap moiré,
Do. do Mérinos à carreaux,
Cols satin à châle, extra fins,
" " forme nouvelle,
" " Bouillonnée,
" Velours à nœuds variés,
" " Jabot,
" " A la juge,
" " A châle,
" " Brisées et unies, pour uniforme,
Gants couleurs assorties, en chevreau fixe,
Bracelets élastiques pour gants,
Bretelles en gomme élastique, en soie, nouv. genre, brodées et à la russe,
Caleçons tricot, laine, coton et fil à corsets, de peau, à cosets.
Bonnets grecs en panne, pour bureau,
" " soie brochée,
" " drap brodé en soie,
" " velours do.
Diverses fournitures pour militaires,
Chapeaux en soie superfine, nouveau genre,
Schakos de chasseurs,
do d'artilleurs,
do de gardes d'Orléans.
Ainsi qu'une infinité d'autres articles dont le détail serait trop long. 3 nov.

ARTICLE DE NOUVEAU GENRE—Chapeaux de castor pour dames et demoiselles, à la mode Grecque de campagne, couleurs assorties, récemment reçus et à vendre par J. EVANS & Co.
3 nov rue Chartres No. 10

LOS CAZADORES DE ORLEANS.—Han remitido hoy al Rev. Padre Kindelon, presidente del hospicio de huerfanos catolicos de esta ciudad la suma de $240, que es el producto de la limosna que se hizo ayer mientras la ceremonia funebre del campo santo.

La administracion de dicho hospicio reconocida de la bondad de dichos Sres, aprobecha esta misma ocasion para dar las gracias á sus concuidadanos de la generosa protecion acordada a esta institucion, que mantiene y educa en este momento mas de sesenta niños, de los cuales el mas joven cuenta a penas tres años. Par orden de la direccion
(firmado) J. A. McKAY,
3 nov. Secretario.

LES CAZADORES DE ORLEANS.—Ont remis aujourd'hui à M. l'Abé Kindelon, président de l'hospice catholique des orphelins, la somme de $240 produit de la quête faite hier, pendant la cérémonie funèbre au cimetière.

L'administration de l'hospice reconnaissante de leurs bontés, profite de cette occasion pour remercier ses concitoyens de la généreuse protection accordée à cette institution, qui élève, en ce moment, plus de soixante enfants dont le plus jeune compte à peine trois années. Par ordre de la direction,
(Signé) J. A. McKAY,
3 nov Secrétaire.

BARROUCHES.

H. BEACH & Co., ont en magasin, un grand assortiment de Barrouches, venant d'arriver du Nord, formant une plus grande variété qu'aucun qui ait été offert dans ce marché, à vendre à des conditions raisonnables. 3 nov

LA personne qui a perdu un Portefeuille contenant de l'argent et des certificats est priée de s'adresser au poste de la Première Municipalité à
3 nov—1 MAYER LION

Succession de Jenkins.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour de Preuves. Avis est par le présent donné aux Créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Philip Morris, Joaquin Gomez et Barthelumi Campanel, exécuteurs testamentaires de la succession de feu Nathaniel Jenkins, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W F C DUPLESSIS.
nov3 Régistre des Testamens.

SUCCESSION DE FEU BARKER.—Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John M. Bach, curateur de la succession de feu Charles Barker, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
3 nov Rég. des Test.

AVIS.—La Compagnie des Gardes d'Orléans a besoin de trois ou quatre Tambours—nègres ou mulâtres. S'adresser au capitaine, ou au sergent-major. 2 nov—15

CHANGEMENT DE DOMICILE—Layet et Amelung ont transporté leur bureau au No. 17 rue de Commerce près de Mess. Damarin et Co.
2 nov

SAINDOUX.—1500 barrilets de saindoux en magasin, et à vendre par LAYET & AMELUNG,
2 nov Rue du Commerce No. 17.

WHISKEY—200 Barils whiskey rectifié, à vendre par LAYET & AMELUNG,
2 nov Rue du Commerce No. 17

TOILE d'emballage et ficelle.
300 Pièces toile d'emballage.
350 Rouleaux de corde,
20 Balles de ficelle—En magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG,
2 nov Rue du Comerce No. 17

JAMBONS—500 jambons enveloppés, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG,
2 nov Rue du Commerce No. 17

100 Barils graisse à vendre par,
2 nov—3 OGER & PILLIEUX

100 do Savon de James Goule,
50 de Blanc de Baleine à vendre,
2 nov—3 OGER & PILLIEUX.

A Vendre par le soussigné, en débarquement des navires suivans:
Par Coriolanus venant du Havre:
73 Services en porcelaine unis.
13 Malles de parfumerie.
20 Paniers vin champagne.
Par Horace, venant de Marseille:
40 Pipes eau de-vie.
24 Demi pipes eau-de-vie, par J. VATINEL,
2 nov—6 Rue Conti No. 21.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement de divers navires.
100 do Prunaux,
400 Boites sardines de Colis,
100 Baril vin blanc Bacsac et Sauterne,
50 Bques vin medoc,
001 do Fruits à l'eau de vie,
50 Barils vinaigre,
2 do saucissons de Lyon.
10 Doux. liqueurs, porcelaines.
OGER & PILLIEUX,
2 nov—3 Rue Toulouse No 19

DISSOLUTION DE SOCIETE.—La société qui existait en cette ville sous la raison de Legendre & Samory, est dissoute d'un commun accord à partir de ce jour G. Legendre & C. Samory restent conjointement chargés de la liquidation des affaires de la maison.
Nouvelle Orléans, 31 Octobre 1836.
G. LEGENDRE,
1 nov C. SAMORY.

AVIS.—Carlisle Pollock, notaire public, a transporté son étude à l'encoignure de la rue Conti et du passage de la Bourse, au premier étage.
1er nov—3

AVIS.—Les soussignés ont ce jour, formé une société sous la raison de Bertrand & Hart, pour la transaction des affaires dans le courtage de coton; leur bureau est au No. 23, Exchange Place.
P. G. BERTRAND,
1er nov—5 BERNARD HART,

MME. L. LEFEBVRE ayant pris pour associé Monsieur J. C. Lobre. Les affaires après le 1er Novembre 1836, seront conduites sous la raison de E. Lefebvre & Frère.
E. LEFEBVRE,
1 nov J. C. LOBRE

J'AI l'honneur d'informer le public que Monsieur J. C. Lobre est légalement autorisé à agir en mon nom et à prendre quelque engagement que cela soit tant en mon propre nom qu'en celui de la société d'E. Lefebvre & Frère.
1 nov E. LEFEBVRE.

VENTES

PAR THOMAS CASH & Co.

LUNDI matin le 5 Décembre prochain il sera vendu à midi, à la Bourse Hewlett,

SIX lots de terre situés dans le faubourg Marigny; les dits lots furent adjugés le 23 de Juin dernier à la susdite Bourse et les acquéreurs n'ayant point rempli les conditions de la vente, ils sont maintenant vendus à leur folle enchère.—Comme suit.

Un lot de terre mesurant 30 pieds de face à la rue de la Force entre la rue Bagatelle et Union sur 150 pieds de profondeur,

Un Lot de Terre, mesurant 49 pieds, 11 pouces, 4 lignes de face au Canal Marigny, entre les rues Bagatelle et Union, par une profondeur irrégulier, adjugé à Miranda.

3 Lots de Terre, nos. 1, 3 et 4, dans l'ilet no 100, no. 1, mesure 30 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Annette, par 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur à la rue Vertu, et nos. 3 et 4 mesurant chaque 31 pieds 11 pouces 5 lignes sur la rue Vertu, entre les rues Annette et St. Antoine, sur 159 pieds 10 pouces de profondeur, adjugé à Barthelemy Liaddo.

Le lot no. 2, dans le même islet, mesurant 31 pds. 11 pouces 5 lignes de face à la rue Annette, par 127 pieds, 10 pouces 5 lignes, adjugé à Miranda.

Conditions de la vente: 6, 9 et 12 mois de crédit, à partir du 20 juin dernier, avec hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement. 3 nov—4,1ps

PAR M. BARNETT.

IL sera vendu samedi, 5 Novembre courant, à midi, à la Bourse, la négresse

Lucinda, âgée d'environ 40 ans, depuis 10 ou 12 ans dans le pays, cuisinière de premier ordre, blanchisseuse et repasseuse, pleinement garantie.

Conditions—4 et 6 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant Wm. Boswell, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 3 nov—3

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu samedi, 5 Novembre, à midi, à la Bourse de Hewlett,

La griffonne Henriette, âgée d'environ 20 ans, depuis 8 ou 10 ans dans le pays, parlant anglais et français, excellente cuisinière, créole, bonne blanchisseuse et repasseuse, domestique de maison. Elle est d'un caractère très doux, d'une grande propreté et d'une forte complexion.

Cette esclave est pleinement garantie des maladies prévues par la loi; elle est vendue pour s'être absentée une seul fois de chez son maître.

Conditions: 4, 8 et 12 mois, en billets endossés à l'entière satisfaction du vendeur, qui ne livrera la domestique que lorsque les conditions de la vente seront remplies en tous points.

La vente sera passée dans les dix jours après l'adjudication, sans quoi, la griffonne sera revendue à la folle enchère de l'adjudicataire, sans qu'il en soit donné avis ultérieur.

L'acte de vente chez Jh. Cuvillier, not. public, aux frais de l'acquéreur. 3 nov

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu samedi, 5 Novembre 1836, à midi, à la Bourse Hewlett,

L'esclave Lucy, âgée d'environ 22 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, pleinement garantie.

Conditions—6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 3 nov

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu aujourd'hui Jeudi, 3 novembre 1836, à 4 heures après midi, sur la Levée, vis à vis le marché aux légumes, débarquant du navire le Ballochan,

190 caisses Vin rouge Médoc.

Conditions, à la vente. 3 nov

VENTES

PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de Traille dit Caubette, h. c. l.—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, le troisième jour du mois de Novembre 1836, à dix heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 21me. Octobre 1836, il sera exposé en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Jaben Caubette dit Traille, au domicile du défunt, en cette ville, rue de l'Hôpital, entre les rues Dauphine et Bourgogne, les effets mobiliers dépendant de sa succession, et consistant en hardes, meubles, un cheval, selle, aussi bien que les effets mobiliers dépendant de la société qui existait entre le défunt et Manuel Moreau, lesquels effets consistent en: outils de charpentiers, des poutres et madriers, et autres bois de charpente.

Conditions de la vente: comptant.

W. F. C. DUPLESSIS,
22 oct Régister des Testamens.

MADEMOISELLE DE CHANDIEU, Ex-Institutrice d'un pensionnat, à Paris, depuis quelque tems à la Nouvelle Orléans, se propose de donner des leçons de langue française, d'arithmétique, de géographie, de piano, et de musique. Son ambition étant de mériter l'approbation des mères de familles qui voudront bien l'honorer de leur confiance, elle fera tous ses efforts pour s'en rendre digne. S'adresser chez Mr. Even, rue Saint Louis, No. 150.
3 nov—3

M. FRUST, Professeur de Harpe, Piano et Guitarre, et Directeur des Chœurs au Théâtre St Charles, a l'honneur d'informer les habitants de cette ville, qu'il emploiera ses heures perdues à donner des leçons de les instrumens ci-dessus. Pour ses conditions, s'adresser à Messieurs Johns & Co. rue Chartres, ou à Mr Casey, Magasin de Music, rue du Camp.
2 nov—3m

SIGNOR E. KRAKAMP, Professeur de Flute, élève du conservatoire et primo flauto à San Carlo, Naples, étant engagé au Théâtre St Charles de cette ville, donnera des leçons de cet instrument. Pour ses conditions, s'adresser rue Gravier, No 119.
2 nov—3m

Nouveautés de Paris.

JUSTIN DUREL arrivant de France, prévient ses amis et le public en général, qu'il se propose très incessamment de faire l'ouverture de son magasin, rue Royale, no. 100, en face de la banque de l'Etat de la Louisiane. 1er nov—3

MR. CONSTANT BACON, marchand tailleur, de Paris, a l'honneur de prévenir les habitants de cette ville, qu'il arrive de France avec un GRAND ASSORTIMENT DE DRAPS, de toutes qualités, et d'habillemens confectionnés, savoir:

Manteaux de dames et d'hommes,
Habits, Gilets, Redingottes, Pardessus et Pantalons.
On trouvera également un beau choix de Cravattes, Gants et Chapeaux.
Il se chargera de la confection de tous les genres d'habillements pour le civil et le militaire. Son magasin est rue Royale, No. 75. 2 nov—8

MR. VICTOR DECAUX, marchand de draps, a l'honneur de prévenir les habitants de cette ville, qu'il arrive de France avec un très-grand assortiment de Nouveautés, et qu'il fera l'ouverture de son magasin vendredi prochain, savoir:

Soieries, Schals, Manteaux de dames,
Bas à jour, en soie et fil d'Ecosse,
Gants, Mitaines, et autres articles concernant la toilette de dames. On trouvera également chez lui un bel assortiment d'HABILLEMENTS confectionnés, pour hommes, savoir:
Manteaux, Redingottes, Pardessus, Habits,
Pantalons, Gilets, Cravattes,
Cols, Chapeaux et Gants.
Tenant un dépôt de Draps Français provenant de la fabrique de ses frères, il pourra offrir un beau choix de Nouveautés, en draperie, à des prix très-modérés s'étant adjoint M. Constant Bacon, tailleur de Paris, qu'il recommande d'une manière toute particulière aux habitants de cette ville. Son magasin est rue Royale No. 75. 2 nov—8

$20 DE RECOMPENSE.—Seront payées à la personne qui rapportera au magasin de Fernandez & Whiting, une montre en or, *Patent Lever*, ayant une chaîne en or avec une clef en acier. La recompense ci-dessus sera payée sans aucune question à cequi qui la rapportera. Les horlogers et bijoutiers sont priés de retenir la dite montre dans le cas où elle leur serait offerte en vente.
2 nov—3t

AVIS.—A. & J. Dennistoun ont transporté leur bureau à la rue de la Douane, encoignure de Exchange Place. 1 nov—6

300 Caisses Vin rouge, en débarquement du navire Vaillant, et à vendre par
1 nov A. ST. GEORGES.

AVIS—Des soumissions seront reçues par le soussigné, jusqu'au 8 Novembre, pour la construction d'un wharf à Carrollton, qui devra être construit sur pilotis. Les plans peuvent être examinés au bureau de l'ingénieur à Carrollton.
GEORGE MERRICK,
Ingénieur en chef du chemin de fer de la Nouvelle Orléans et de Carrollton. 1 nov

AVIS—Des soumissions seront reçues jusqu'au 8 de Novembre, pour la construction d'une aile additionnelle à l'hôtel de Carrollton. Les ouvrages de charpente et de maçonne peuvent être entrepris ensemble ou séparément. On peut examiner, jusqu'au jour de l'adjudication, les plans, devis, et cahier des charges, au bureau de l'ingénieur, à Carrollton.
GEORGE MERRICK,
Ingénieur en chef du chemin de fer de la Nouvelle Orléans et de Carrollton. 1 nov

WHISKEY RECTIFIE—180 barils whiskey rectifié en débarquement d'un chalan vis-à-vis la rue Julie et à vendre par ORAIN & MIGNON,
1er nov No. 7, Nlle Levée.

AVIS.—Le soussigné, a ce jour, pris en société Messrs. Edmond Ganuchaud et Isaac Stewart. Le même genre d'affaires de commission générale sera continuée sous la raison de
1er nov—5 WM. VANCE & CO.

E. L. BERNARD a transporté son magasin rue Royale, No. 117, entre les rues Conti et Saint Louis. 31 oct—10

Chasseurs à Cheval Louisianais.

LA compagnie prendra les armes le Jeudi, 3 Novembre, à 7 heures du soir, et se réunira à la Bourse de Hewlett, à pied et en uniforme d'hiver.
Par ordre, ED. PLANCHARD,
31 oct Maréchal des logis chef.

DEMANDE—On a besoin d'un commis, comme teneur de livres et vendeur dans un magasin en gros, Il sera donné un salaire libéral à celui qui s'en tendrait bien aux affaires de la ville, et qui serait acclimaté. Toute application devra être adressée au No. 501, à la poste, en faisant connaître les recommandations de l'individu. 31 oct—10

AVIS—Tous ceux qui ont des réclamations contre la succession de feu Isaac Warbeck, sont priés de les présenter pour recevoir le montant de ce qui leur est dû à Mr James G[illegible], curateur, et tous ceux qui doivent à ladite succession, sont également invités à payer entre les mains dudit curateur.
1er nov—3

Ventes à l'Encan.

PAR B. BOUNY.

IL sera vendu Samedi, 5 du courant, à 11 heures et demie, à la Bourse de Hewlett:

Une bonne propriété, située sur le côté Nord des Remparts, entre les rues du Bayou et du Quartier, ayant 36 pieds de face, sur 46 pieds Français de profondeur, avec une maison de 4 appartemens et galerie; elle est briquetée entre poteaux et couverte en bardeaux; cuisine et chambre de domestiques en bois, lieu d'aisance, puits, etc., la cour est carrelée.

Les personnes qui désireraient la visiter, pourront s'adresser à l'encanteur avant le jour de la vente.

Conditions—$1200 comptant, l'acheteur se mettra au lieu et place du vendeur pour une somme de $550 due en 1840 portant hypothèque, et la balance à un an de la date de l'adjudication, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé pardevant J. Mossy, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
3 nov—3

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le Mardi, 8 Novembre prochain, à midi, à la bourse Hewlett:

Une Pirogue de 28 pieds de long, sur 4 pieds de large, ayant deux mâts et voiles, et une seine de 80 brasses, se trouvant chez Mr. Pierre Foucher, où l'on pourra les visiter.

Conditions, comptant 3 nov

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu aujourd'hui, 3 novembre, à 4 heures après midi, sur la Levée, entre les rues Conti et Bienville, 15 boucauts sucre du pays, première qualité et de la nouvelle récolte.

Conditions: à la vente. 3 nov.

PAR FERNANDEZ & WHITING

IL sera vendu, mercredi prochain, 9 du courant, à la Bourse, à midi, cette Belle Propriété située rue des Marais, faubourg Trémé, entre les rues du Maine et Ste-Anne. Le terrain mesure 36 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, mesure française. La maison est composée de 4 appartemens, galerie, fenêtre, chambres hautes, avec cave en briques, grenier parfaitement plafonné; les appartemens avec cheminées et une corniche; avec cuisine à deux étages. Le tout neuf et fait des meilleurs matériaux et expressément pour le présent propriétaire. Il y a une porte cochère d'un côté et une porte de cour de l'autre. Le terrain est parfaitement remblayé avec de la terre et est très-sec.

On engage les acheteurs à visiter ladite propriété avant la vente.

Conditions: un tiers comptant; la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente chez Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 3 nov

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi prochain, 5 du courant, à midi, à la bourse de Hewlett, les terrains ci-après décrits, bien situés et méritant l'attention des spéculateurs:

1o Un terrain situé au faubourg Washington sur la ci-devant habitation Dousseau, formant encoignure des rues Craps et Piété, mesurant 31 pieds 10 pouces de face à la rue Piété sur 113 pieds 3 pouces 4 lignes sur la rue de Craps; ce terrain est bien entouré et environné d'une grande quantité de bâtisses.

Conditions: l'acquéreur se chargera du paiement de deux billets de $325 chaque, datés le 26 mars 1836 et payables à 1 et 2 ans de date. La balance payable un tiers comptant, et les deux autres tiers en un billet à 6 mois, tiré et endossé à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

2o. Quatre terrains situés au faubourg Jackson d'après le plan.—Conditions: un quart comptant, la balance à 6 et 12 mois.

3o. Deux terrains situés à Carrolton, d'après le plan—Conditions: à la vente.

4o. Un terrain situé au faubourg Delassize, d'après le plan.—Condition, à la vente.

Les actes de vente seront passés par-devant T. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 3 nov

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu le lundi, 7 novembre courant, à 10 heures et demie, à l'encoignure du Marché Sainte Marie, rue de la Nouvelle Levée, les Meubles et Ustensiles contenu d'un Café, consistant en Tables, Chaises, Sofas, Armoires, Glaces, Lits, Matelats, &c. 2 nov

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu vendredi, 4 novembre courant, à 10 heures, au No. 76 rue du Canal, près de la rue Royale, une très grande quantité de MEUBLES neufs, propres à une maison, ainsi que pour comptoirs &c.

N. B. Les personnes qui désireraient profiter de cette occasion pour faire vendre leurs meubles, sont priées de les envoyer au No. 30, rue du Canal, le jour de la vente avant une heure. 2 nov

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu samedi, 5 Novembre, à midi, à la Bourse Hewlett

Huit lots de Terre de Grande Valeur,

Situés sur l'Esplanade entre les rues Plauché et Villeré, selon le plan qui est maintenant à la Bourse.

Conditions: Pour les Terrains No. 1 et 2, l'acquéreur s'engagera au paiement de quatre billets à l'ordre du vendeur de $1250 chaque, à 6, 12, 18 et 24 mois du 3 Septembre dernier. Le surplus sera payable à une banque à trois mois du jour de la vente en deux billets égale comme endossés à satisfaction avec hypothèque.

Les Nos. 3, 4, 5, 6, 7 et 8, seront payables en billets endossés à satisfaction dans les proportions qui suivent: 1-6 à trois mois, 1-6 à six mois, le reste à 12, 18 et 24 mois, avec hypothèque et attendu que ces terrains restent en partie grevés d'hypothèque, une partie des billets des acquéreurs, suffisante pour couvrir le montant de l'hypothèque, sera laissé au greffe du notaire, Ls. T. Caire, par levant lequel sera passé les actes de vente, aux frais des acquéreurs.

Tous les billets fournis porteront un intérêt de 10 pour cent du jour de leur échéance, sans que cela donne droit à en retarder le paiement; et les acquéreurs qui, dans les dix jours qui suivront la vente n'auraient pas rempli les conditions, seront d'avance prévenus que les terrains à eux adjugés seront de nouveau criés et vendus à leur folle enchère. 1er Nov

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi prochain, 5 du courant à la Bourse, à midi,

La négresse nommée Mary, âgée d'environ 16 ans, acclimatée, domestique de maison, blanchisseuse et repasseuse.

Pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi, seulement un peu enclin à la boisson.

Conditions: comptant.

L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
1 nov

PAR F. E. TRICOU.

IL sera vendu le samedi cinq novembre prochain, à la Bourse de Hewlett, à midi, vingt cinq terrains avantageusement situés au faubourg Washington, savoir:

Cinq, au quartier des architectes et désignés conformément au plan déposé en l'étude de M. Felix de Armas notaire, par les Nos. 14, 15, 16, 17, 18 de let 13, le dit compris entre les rues Mordez, port, d'Enghein, et la Promenade des Bons-Enfans.

Quatre autres, au même quartier et désignés, au même plan par les Nos. sept de l'îlet 2, 6 de l'îlet 2, 20 de l'îlet 8, et 1 de l'îlet 11.

Huit, au faubourg Montégut, cinq dans l'îlet compris entre les rues des Grands-Hommes, Casacalvo, Clouet et Montégut, et les trois autres, à l'encoignure des rues Montégut et Amour.

Et les huit derniers, au faubourg Montreuil dans l'îlet compris entre les rues St. Jean Baptiste Elmire, Girod et Désirée.

Conditions: six, douze et dix huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque sur l'objet vendu. En cas de non paiement les billets porteront intérêt à raison de 10 pour cent par an sans que pour cela les débiteurs puissent prétendre à aucun retard de paiement.

Les actes de vente pardevant Félix de Armas notaire, aux frais des acquéreurs. 31 oct—5

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le jeudi, 3 Novembre 1836, à midi, à la Bourse Hewlett,

Deux Terrains situés en cette ville, rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine, mesurant chacun 30 pieds de face sur 60 pieds de profondeur, conformément à un plan de la même propriété, divisée en trois lots de vingt pieds chaque, et qui sera déposé à la Bourse avant la vente, avec les bâtisses qui sont dessus.

Conditions: Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant Théo. Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 29 oct

PAR B. BOUNY.

Vente de succession de feue Mariane, dite Sainte-Anaud, f. c. l.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du vingt un octobre 1836, il sera exposé en vente publique, à l'encan, le 3 novembre 1836, à 10 heures du matin, rue d'Orléans, No. 87, entre Bourbon et Dauphine,

Le mobilier, dépendant de la susdite succession, consistant en meubles meublans, hardes, linges, bijoux, &c.

Conditions—Comptant. 22 oct—3

PAR JOHN M. BACH

IL sera vendu le mercredi, 9 Novembre, à midi, à la Bourse de Hewlett,

2 Lots de Terre, situés à Carrollton, dans l'islet B. Conditions: L'acquéreur s'engagera de payer les trois billets suivants, $116, 66 2/3, chaque payable le 15 Novembre 1836, 1837 et 1838, la balance à 4 mois, pour billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque.

Actes de ventes pardevant Joseph B. Marks, notaire, aux frais des acquéreurs. 29 oct

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu samedi, 5 Novembre prochain, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti, No. 29,

19 barillets de Poudre FFF, FF & F, le tout en bon état, et devant être livrés à la poudrière. 29 oct

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le mardi, 8 Novembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Une Pirogue de 28 pieds de long, sur 4 pieds de large, ayant 2 mâts et voiles, et une seine de 80 brasses, se trouvant chez Mr. Pierre Foucher, où l'on pourra les visiter.

Conditions: comptant. 29 oct

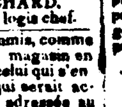

MAGASIN DE BOTTES, SOULIERS, CHAPEAUX ET LINGES FAITS.

Rue de la Vieille Levée, No. 50.

Les soussignés ont l'honneur de prévenir le public et leurs amis, qu'ils viennent d'ouvrir un magasin, où l'on pourra se procurer les articles ci dessus à des prix modérés, tant en gros qu'en détail. Ils osent espérer que les soins et l'attention qu'ils porteront à ce genre de commerce leur mériteront le patronage du public en général.

25 oct—1m F. PRADOS & J. P. ARNAUD

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 1er. Nov. 1836

UNE assemblée générale des actionnaires de cette institution, aura lieu à la maison de Banque, lundi prochain, sept du courant, à cinq heures de l'après midi, pour s'entendre sur la nécessité d'augmenter le Capital, conformément à la 12me. section de l'acte d'incorporation.

1 nov—6 RICHARD RELF, caissier.

PORC, prime, mess et P. O. en magasins et à vendre par LAYET & AMELUNG,
2 nov Rue du Commerce No. 17.